

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02029

Numéro SIREN : 840 145 676

Nom ou dénomination : 2P DISTRIB

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2020 sous le numéro de dépôt 18793

2020 5018793 ND

Désignation de l'entreprise		SARL 2P DISTRI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		4 rue Pasteur 59239 THUMERIES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 4 0 1 4 5 6 7 6 0 0 0 1 0		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		30/04/2020	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 654	3 969	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	16 750	16 750	
	TOTAL (II)			BJ	23 373	BK	2 654
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	492 296	492 296	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	35 475	35 475	
		Autres créances (3)	BZ	CA	172 181	172 181	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	3 770	3 770		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 372	11 372		
	TOTAL (III)	CJ	CK	715 096	715 096		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	738 470	IA	2 654	735 815
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Pf

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 2 P DISTRIB		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	25 917
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 075
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	37 992
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	207 993
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	20 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	313 460
	Dettes fiscales et sociales			DY	149 171
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes				EA	7 196
				EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EC	697 822
TOTAL (IV)			ED		
Ecart de conversion passif* (V)			EE	735 815	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	697 822
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	207 993	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Le 1er juillet 2019, la société 2P DISTRI a signé une convention de produits accessoires avec son franchiseur pour un montant de 40 000 € hors taxe concernant l'exercice 2018-2019. Ces produits ont été provisionnés en produits à recevoir à la clôture de l'exercice précédent.

On notera également qu'en juin 2020, notre société a signé avec son franchiseur, la société Csf, une convention de produits accessoires et a obtenu une aide commerciale de 44 000 euros hors taxe. Cette aide a été provisionnée en produits à recevoir à la clôture de l'exercice au 30 avril 2020.

Autres éléments significatifs

Notre pays traverse depuis le mois de mars 2020 une crise sanitaire sans précédent.

Malgré la situation sanitaire liée à la pandémie Covid-19 et à l'obligation de confinement par décision gouvernementale, notre société a eu la possibilité de continuer d'exploiter le fonds de commerce. Nous avons constaté, depuis la décision de confinement, une augmentation du chiffre d'affaire magasin et une baisse importante du chiffre d'affaire réalisé par la station service.

Conformément l'obligation de faire respecter les gestes barrières, notre société a dû mettre en place des mesures de prévention contre la pandémie .

La société a eu recours également à des mesures de chômage partiel pour certains salariés qui ont bénéficié de leur droit de retrait.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2P DISTRIB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2020, dont le total est de 735 816 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 076 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la **durée de vie prévue**.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

le stock a été inventorié en prix d'achat, le dernier connu augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		583		583
- Matériel de transport	5 000			5 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 041		1 041
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 000	1 624		6 624
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 750			16 750
Immobilisations financières	16 750			16 750
ACTIF IMMOBILISE	21 750	1 624		23 374

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 624		1 624
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 624		1 624
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		182		182
- Matériel de transport	551	1 667		2 218
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		254		254
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	551	2 103		2 654
ACTIF IMMOBILISE	551	2 103		2 654

P2

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 235 780 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 750		16 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 475	35 475	
Autres	172 182	172 182	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 373	11 373	
Total	235 780	219 030	16 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	11 665
FOURNISSEURS- RISTOURNES DE LA RFF	18 820
PROV RIST PROGRESSIVE CRF MARKET	18 333
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	53 064
Total	101 882



Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	100,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 697 823 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	207 994	207 994		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	313 461	313 461		
Dettes fiscales et sociales	149 172	149 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 196	27 196		
Produits constatés d'avance				
Total	697 823	697 823		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	20 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 20 000 Euro.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	49 209
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	37 316
PROVISION 13EME MOIS	8 736
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	9 863
CHGS SOCIALES / 13 MOIS	2 309
URSSAF SSI	9 847
CFE COTIS. FONCIERE DES ENTREPRISES	3 380
CVAE COTIS. VALEUR AJOUTEE DES ENTR	3 286
TAXE APPRENTISSAGE	1 091
TASCOM	29 571
PROVISION POUR AVANTAGES A PAYER	7 196
Total	161 804

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MADIC ENTRETIEN STATION	2 528		
3D AFFICHAGE	1 703		
RECORD	109		
ASSURANCE MULTIRISQUE	663		
ASSURANCE VOITURE	402		
LOCATION D AVANCE	1 648		
CCA ENTRETIEN MATERIEL DIVERS	443		
MAINTENANCE, PÉRIODE D AVANCE	220		
CCA ENLEVEMENTS DE DECHETS	112		
CCA BLANCHISSERIE	348		
CCA BUCHEZ	260		
CVAE SOLDE	2 937		
Total	11 373		

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 49 412 Euro
on notera que notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel.

Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain.

Par contre on précise que le montant de l'indemnité de départ en retraite (IDR) peut s'élever à la clôture de l'exercice au 30/04/20 de 49411.82€

Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 0 Euro

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SARL 2P DISTRIBNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01/05/2019 et clos le : 30/04/2020 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	21
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 353 210	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	8 353 210	

II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 530	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	64 999	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 174	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	77 704	

III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	7 289 251	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	323 054	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 548	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 624 855	

IV	Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	806 059

V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	806 059	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	8 353 210	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	21	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 5 / 2 0 1 9	GZ 3 0 / 0 4 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(i) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2P DISTRIB

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 rue Pasteur – 59239 THUMERIES

840 145 676 RCS LILLE METROPOLE

**TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2020

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 075,72 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour..... 1 075,72 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

La Gérance,

